



COMPTE-RENDU

**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 20 AVRIL 2016 À 17 HEURES
À LA SALLE POLYVALENTE D'ANCY-LE-FRANC**

L'an deux mil seize, le 20 avril à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (S.I.R.T.A.V.A.) s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente d'Ancy-le-Franc, faute de quorum lors de la réunion du 13 avril 2016.

Secrétaire de séance : M. Dominique PROT

Date de convocation : **14 avril 2016**

Nombre de délégués en exercice : **123**

Nombre de délégués présents (ou représentés) à la réunion : **41**

Présences :

Communes de l'Yonne : 16

AISY-SUR-ARMANÇON - ANCY-LE-LIBRE - CHÉU - ÉPINEUIL - FLOGNY - LA CHAPELLE - JUNAY - LÉZINNES - MOLOSMES - NEUVY SAUTOUR - NUITS - PERRIGNY-SUR-ARMANÇON - ROFFEY - SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON - SORMERY - TRONCHOY - VEZINNES.

Communes de Côte-d'Or : 18

BLAISY BAS – BRAIN - CLAMEREY - DARCEY - FAIN-LES-MONTBARD - GISSEY-LE-VIEIL - GISSEY-SOUS-FLAVIGNY - HAUTEROCHE - MARMAGNE - NOGENT-LES-MONTBARD - NORMIER - ROUGEMONT - SAINT-GERMAIN LES SENAILLY - SAINT-RÉMY - VENAREY - LES LAUMES - VERREY-SOUS-DRÉE - VILLAINES-LES-PRÉVOSTES - VILLOTTE SAINT-SEINE.

Représentées : 7

BEUGNON -DANNEMOINE - ESNON - MARCIGNY-SOUS-THIL - TURCEY - VERGIGNY - VIELMOULIN.

COMMUNES EXCUSÉES :

GERMIGNY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. André ROGOSINSKI, Fédération de Pêche de Côte-d'Or.

L'équipe du S.I.R.T.A.V.A. : Mmes Djamila BOUFELAH, Lucile GAILLARD et Laurette LEJAY. MM. Cris CUENIN, Guilhem MONSAIGEON et Vincent GOVIN.

Le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion du 20 avril 2016. Ce jour-là, les communes présentes et représentées étaient les suivantes :

Présentes : Alise Sainte-Reine - Ancy-le-Libre - Benoisey - Beugnon - Blais Bas - Chassignelles - Chéu - Darcey – Épineuil - Fain Les Montbard – Fulvy - Genay - Gisseysous-Flavigny – Junay - Hauteroche – Lasso – Lézennes - Marcigny-sous-Thil – Marigny-le-Cahouet - Marmagne – Millery – Neuvy Sautour – Nuits - Nogent les Montbard - Normier – Pacy-sur-Armançon – Perrigny-sur-Armançon - Pouillenay - Ravières – Roffey - Rougemont – Sormery – Tonnerre – Tronchoy - Turcey – Venarey – Les Laumes – Villaines-les-Prévostes – Villeberny – Villiers-les-Hauts (représentée par le Maire M. Jacques BERCIER).

Représentées : Athie - Clamerey - Corpoyer- La-Chapelle - Esnon - Montbard - Saint-Florentin - Senailly – Tanlay.

☞ *Le Comité Syndical a fait l'objet d'une présentation sous la forme d'un diaporama, disponible sur le site internet du S.I.R.T.A.V.A. : www.bassin-armancon.fr*

Désignation du délégué secrétaire de séance.

M. COQUILLE fait part aux membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance et demande à un délégué de bien vouloir accepter cette fonction. M. PROT, délégué de JUNAY, accepte et est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 29 mars 2016.

⇒ **M. COQUILLE** demande aux délégués si des rectifications sont à apporter au compte-rendu.

Aucune modification n'étant demandée, le compte-rendu du Comité Syndical du 29 mars 2016 est ainsi validé.

⇒ **M. COQUILLE** ouvre la séance à 17 h 10 et présente l'ordre du jour.

- DÉLIBÉRATION N°04-2016 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2015.

☞ *Les tableaux du Compte Administratif 2015 ont été transmis aux délégués titulaires avec la convocation à la réunion du Comité Syndical du 13 avril 2016, mais sont également consultables sur le site internet du S.I.R.T.A.V.A.*

⇒ **M. COQUILLE** donne la parole à M. GOVIN qui rappelle la balance générale 2015.

Il indique que tout a été mis en œuvre pour que les subventions attendues soient versées au Syndicat.

Il reste 135 000 € de subventions à percevoir correspondant à l'opération relative au Nid à la Caille à

Puis, avant de se retirer, M. COQUILLE donne la parole à M. ROOGOSINSKI, afin qu'il présente la délibération.

☞ Délibération :

BALANCE GÉNÉRALE 2015 DU S.I.R.T.A.V.A. :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	résultat reporté	46 669,17 €		-46 669,17 €
	ex 2015	885 442,49 €	955 944,39 €	70 501,90 €
	Total			23 832,73 €
Investissement	résultat reporté		16 283,63 €	16 283,63 €
	ex 2015	141 651,94 €	35 805,00 €	-105 846,94 €
	Total			-89 563,31 €

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. ROGOSINSKI, Vice-président du S.I.R.T.A.V.A., délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Eric COQUILLE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015.

M. ROGOSINSKI fait procéder au vote du Compte Administratif 2015.

- Pour : 40
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le Compte Administratif 2015.
- **DÉLIBÉRATION N° 05-2016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2015.**

⇒ M. COQUILLE présente la délibération relative au Compte de Gestion. Il est établi par le Comptable des Finances Publiques et est conforme au Compte Administratif 2015.

Puis, M. COQUILLE met au vote du Comité Syndical la délibération, qui est approuvée à l'unanimité.

↳ Délibération :

Le Comité Syndical :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ;
 - Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015 ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
 - DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Comptable des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Pour : 41
 - Contre : 0

- Abstention : 0

- **DÉLIBÉRATION N° 06-2016 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSTATÉ SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU S.I.R.T.A.V.A.**

M. COQUILLE présente la délibération et la met au vote du Comité Syndical qui l'approuve à l'unanimité.

☞ Délibération :

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2015. Celui-ci fait apparaître un résultat reporté de - 46 669,17 € au 31 décembre 2014 et un résultat d'exploitation propre à l'exercice 2015 de 70 501,90 €, soit un résultat de fonctionnement à affecter de 23 832,73 €. Cet excédent de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement en investissement.

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, le comité syndical

- **DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :**

Résultat au 31.12.2014	Résultat propre Exercice 2015	Résultat à affecter au BP 2016	Résultat Clôture 2015 investissement avec intégration RAR	AFFECTATIONS au BP 2016		
				Invst		Fonct
				Affectation	Article	Déficit ou Excédent à reporter au Cpt 002
-46 669,17	+70 501,90	23 832,73	-89 563,31	23 832,73	1068	0,00

M. COQUILLE remercie Mme GAILLARD et M. GOVIN pour leur assistance comptable.

- **DÉLIBÉRATION N° 07-2016 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016.**

☞ Les tableaux du Budget Primitif 2016 ont été transmis aux délégués titulaires avec la convocation à la réunion du Comité Syndical du 13 avril, mais sont également consultables sur le site internet du S.I.R.T.A.V.A.

M. COQUILLE donne la parole à M. GOVIN afin de présenter la délibération. Ce dernier expose dans le détail le Budget Primitif du S.I.R.T.A.V.A. 2016 à partir des documents annexés à la convocation. Il indique les dépenses et recettes prévues en fonctionnement et en investissement.

M. COQUILLE explique que les services de l'Etat ont demandé l'établissement d'un budget 2016 pour le S.I.R.T.A.V.A., notamment parce qu'il doit prendre en charge le premier trimestre de dépenses de personnel.

M. GOVIN complète en indiquant que s'agissant d'un budget de liquidation, celui peut être présenté excédentaire. C'est le cas dans le budget présenté qui recense les dépenses réelles ainsi que les recettes attendues pour la clôture des opérations du S.I.R.T.A.V.A.

M. COQUILLE ajoute que le Comité Syndical du S.I.R.T.A.V.A. se réunira en juin ou juillet 2016 pour procéder à la dissolution du Syndicat et que l'ensemble des actifs et passifs seront ensuite transférés au SMBVA.

Balance générale 2016 S.I.R.T.A.V.A. :

LIBELLE	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	286 995,00 €	286 995,00 €
Section d'investissement	113 108,33 €	300 226,10 €
Total	400 103,33 €	587 221,10 €

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Eric COQUILLE, délibère sur le Budget Primitif 2016.

Monsieur le Président procède au vote du Budget Primitif 2016 :

- Pour : 41
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2016.

- **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, M. COQUILLE clôture la séance à 17 h 30.

Récapitulatif des délibérations prises :

04-2016 : Adoption du Compte Administratif - Exercice 2015.

05-2016 : Approbation du Compte de Gestion 2015.

06-2016 : Affectation du résultat de fonctionnement constaté sur le Compte Administratif 2015 du S.I.R.T.A.V.A.

07-2016 : Adoption du Budget Primitif 2016.

Le Secrétaire de séance,

Dominique PROT

Le Président,

Eric COQUILLE